

NOTE BREVE ET SYNTHETIQUE

BUDGETS PRIMITIFS 2021

Préambule :

Les budgets concernés sont les suivants :

Budget Ordures Ménagères

- Budget autonome : Redevance Ordures Ménagères Navarrenx et Sauveterre

Budgets Zones Economiques

- Budget annexe : Zones économiques ex-CCCN (lotissement Castetnau-Camblong)
- Budget annexe : Zone d'activités des Pyrénées
- Budget annexe : Aménagement terrains zone des glaces
- Budget annexe : Zone de Lasgourgues

Budgets assujettis à TVA

- Budget annexe : Construction bâtiments à vocation économique
- Budget annexe : Aménagement de locaux professionnels à Labastide Villefranche
- Budget autonome : Panneaux photovoltaïques de la Maison des Arts à Sauveterre

Budget Général

- Budget principal : Com. Communes Béarn des Gaves

Le budget suivant : Plateforme Unité Légumes Mijourne ne fait pas l'objet d'un budget primitif car aucune écriture n'est prévue en 2021. Il avait été créé, à l'occasion d'un projet d'implantation d'une activité agro-alimentaire à Sauveterre de Béarn ; le terrain acquis à cette occasion est disponible à la vente.

Sachant que les budgets zones économiques et les budgets assujettis à TVA de nomenclature M14 sont des budgets annexes du budget général, l'équilibre de leur section de fonctionnement est assuré, si nécessaire, par une subvention du budget général au budget annexe.

I – FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE BUDGETAIRE 2021

1) Services Ordures Ménagères (y compris section analytique OM Salies)

Redevance Ordures Ménagères Navarrenx et Sauveterre :

- ✓ Le produit de la redevance incitative 2021 est estimé à 915 000€ avec une augmentation de 4% des tarifs (pour mémoire, la redevance facturée en 2020 était de 875 049 €).
- ✓ Dans le cadre de la convention signée avec l'ADEME pour le déploiement de la tarification incitative, la CCBG sollicitera un acompte de 50% de la subvention de 6.60€ par habitant lorsqu'elle fournira son rapport de présentation de l'atteinte d'une partie des objectifs de mise en œuvre. Pour le budget OM RI, cet acompte est estimé à 17 500€.
- ✓ L'estimation de la prestation de Bil Ta Garbi est prévue à la hausse à 471 000€ avec la prise en compte de l'augmentation liée aux dépôts de déchets verts (facture de régularisation à fin 2020 reçue en 2021). Le traitement des déchets par le syndicat représente 51% des charges de fonctionnement du budget OM RI.
- ✓ Un montant de 8 000€ en dépenses d'investissement est budgété pour l'achat de collecteurs à piles, de bacs de collecte et d'une cuve à gasoil. Ce dernier investissement devrait permettre de baisser le coût du carburant pour les camions de collecte.

Service Ordures Ménagères Salies :

- ✓ La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères est maintenue à 11% pour la dernière année avant le passage du secteur de Salies à la redevance incitative au 1^{er} janvier 2022.
- ✓ La redevance spéciale est budgétée pour un montant de 65 000€, à hauteur de la facturation 2020 avec l'impact des fermetures administratives, notamment les restaurants.
- ✓ Dans le cadre de la convention signée avec l'ADEME pour le déploiement de la tarification incitative, la CCBG sollicitera un acompte de 50% de la subvention de 6.60€ par habitant lorsqu'elle fournira son rapport de présentation de l'atteinte d'une partie des objectifs de mise en œuvre. Pour le secteur OM Salies, cet acompte est estimé à 26 000€.
- ✓ L'estimation de la prestation de Bil Ta Garbi est prévue à 470 000€ avec des tonnages en baisse par rapport au budget 2020.
- ✓ Le budget 2021 prévoit les frais spécifiques de la facturation blanche sur l'année.
- ✓ Les frais de personnel tiennent compte de la mise en place de la redevance incitative sur le secteur de Salies avec une augmentation de 50 000€ par rapport au réalisé 2020. Cette hausse s'explique également par un 2^e agent de déchetterie prévu à compter du 1^{er} juillet à la réouverture de la déchetterie de Castagnède, et un agent de renfort (temps partiel) à la déchetterie de Sauveterre tout au long du 1^{er} semestre 2020 affecté au service OM Salies pour pallier la fermeture du premier équipement (budget complémentaire de 23K€ pour le gardiennage des déchetteries).
- ✓ Les dépenses d'investissement prévoient le solde de facturation des travaux de la déchetterie de Castagnède, majoritairement intégrés aux restes à réaliser 2020. Pour les dépenses nouvelles 2021, un montant de 90 000€ est budgété pour l'achat de colonnes à verres, de bacs de collecte, de composteurs et d'une cuve à gasoil. Un prêt de 100 000€ est nécessaire pour financer ces investissements.

2) Budgets Zones Economiques

Zones économiques ex-CCCN (lotissement Castetnau-Camblong) :

- ✓ Pas de vente prévue en 2021. Il reste 2 lots à vendre d'une valeur de 52 800€ (à 15€/m²).

Zone d'activités des Pyrénées :

- ✓ Pas de faits marquants prévus en 2021 (continuité du financement de la dette annuelle par une subvention du budget général).

Aménagement terrains zone des glaces :

- ✓ La vente du lot 6 est prévue à la société MCMS pour un montant de 62 975€ HT. Il reste donc 3 lots à vendre d'une valeur de 202 875€ (à 25€/m²).

Zone de Lasgourgues :

- ✓ Les travaux d'aménagement de la zone de Lasgourgues seront réceptionnés au mois d'avril 2021. Le solde des marchés de travaux sera donc comptabilisé en fonctionnement au cours de l'année 2021 et intégré à la section d'investissement, par l'intermédiaire des écritures de stock. Le stock final est estimé à 221 000€. Le remboursement du capital de l'emprunt sera financé par une avance du budget général dans l'attente de la vente des terrains.

3) Budgets assujettis à TVA

Pôle d'animation économique :

- ✓ Tous les bureaux et ateliers de la Station – Pôle d'animation économique sont prévus loués ou mis à disposition en 2021. L'espace partagé devrait accueillir en moyenne 4 co-workers permanents avec une convention d'occupation pour un montant de 90€ HT par mois chacun.
- ✓ Les dépenses affectées au budget « Pôle d'animation économique » concernent aussi bien les charges communes du bâtiment (charges locatives), que les dépenses de fonctionnement du service économique basé sur le site, sauf charges salariales. Les crédits budgétaires pour les dépenses de « communication » sont de 11 000€ avec notamment l'animation du réseau LinkedIn, une campagne sur les réseaux sociaux et la charte graphique du projet post-pépinière.
- ✓ La subvention du budget général est de 65 410€ pour financer le reste à charge de fonctionnement et le remboursement de la dette (capital + intérêts). En 2020, le capital de la dette a été, exceptionnellement, financé par de l'excédent d'investissement, d'où un virement de 21 575€ à la section d'investissement en 2021.
- ✓ Les dépenses d'investissement prévoient les travaux du projet post-pépinière pour un total de 1 900K€ HT avec 1 302K€ de subventions (Leader, Département, Région, Etat). Le reste à charge est financé par un emprunt à long terme de 543K€. Un prêt relais subventions est également prévu à hauteur de 500K€.

Aménagement de locaux professionnels à Labastide Villefranche :

- ✓ Avec un emprunt souscrit sur 15 ans et un crédit-bail signé pour une durée de 19 ans, le montant du loyer vient couvrir partiellement le remboursement de l'annuité d'emprunt jusqu'à extinction du prêt en 2033. Le solde non couvert est financé chaque année par une avance du budget général qui sera ensuite remboursée à compter de 2024 et jusqu'à la fin du crédit-bail.

- ✓ En fonctionnement, il est nécessaire de provisionner des frais de copropriété (CCBG, Mairie de Labastide-Villefranche, entreprise du boulanger) même si à ce jour il n'est pas prévu de réaliser de travaux au titre de la copropriété.

Panneaux photovoltaïques de la Maison des Arts à Sauveterre (budget autonome) :

- ✓ La vente d'électricité d'un montant de 10 000€ permet de financer l'emprunt et les dépenses afférentes au fonctionnement des panneaux photovoltaïques.

4) Budget Général : Fonctionnement (hors section analytique OM Salies)

Les prévisions d'évolution pour les dépenses et recettes de fonctionnement courant sont généralement faites sur la base des réalisations de l'année précédente, augmentées ou diminuées des éléments significatifs prévus pour la nouvelle année.

Etant donné le contexte particulier de l'année 2020, les prévisions pour 2021 seront établies avec les prévisions du budget primitif 2020, augmentées ou diminuées des faits marquants connus.

Les faits marquants ayant un impact budgétaire sont présentés par commission thématique, sauf pour la commission travaux et bâtiments qui est transversale à toutes les compétences.

Commission « Equipements sportifs » :

- ✓ Le fonctionnement des piscines est valorisé à hauteur du budget 2020 avec la prise en compte d'une baisse importante des consommations d'eau et de chauffage pour la piscine de Salies suite aux travaux de réparation réalisés à l'été 2020.
- ✓ Un programme d'entretien des stades du territoire a été élaboré, en priorisant les terrains d'honneur et en permettant le suivi régulier de tous les terrains d'entraînement pour un montant annuel de 35K€.
- ✓ Une enveloppe de 19K€ est prévue pour les travaux d'Adap des tribunes / vestiaires des stades de Rivehaute et Sauveterre et pour les tennis de Salies (conformément au calendrier prévu par l'agenda d'accessibilité).
- ✓ La rénovation de l'éclairage de l'aire de jeu à la salle de Mosquéros est budgétée en régie pour un montant de 12K€ hors main d'œuvre.

Commission « Enfance Jeunesse » :

- ✓ Le fonctionnement des crèches et des relais d'assistantes maternelles sur le territoire du Béarn des Gaves est assuré par des associations ou tiers privé. La CCBG subventionne ces structures à hauteur de 345 362€ au budget 2021. En contrepartie, la CAF devrait verser à la collectivité dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse une subvention estimée à 207 130€, soit un reste à charge de 138 232€ cette année.
- ✓ L'accueil de loisirs de Salies s'est installé dans ses nouveaux locaux (ancienne école Léonard de Vinci) au 8 février pour les vacances d'hiver. Le budget prévoit les consommations de fluides pour ce nouveau bâtiment. Le bâtiment « Graines de sel » est conservé mais uniquement utilisé pour le temps de restauration.
- ✓ Depuis le 1^{er} janvier 2021, les 2 postes des directrices adjointes des accueils de loisirs de Navarrenx et de Salies sont passées de 26h à 35h.

- ✓ L'accueil de loisirs de Sauveterre, géré par l'association du Tennis Club de Sauveterre, accueille les enfants le mercredi depuis le 1^{er} janvier 2021, d'où une augmentation de la subvention demandée de 23K€ à 32K€. La CAF devrait verser à la collectivité dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse une subvention estimée à 8 598 € à soit un reste à charge de 23 402 € cette année.
- ✓ Petits travaux sur les bâtiments (fonctionnement) : remplacement de 3 portes coupe-feu et hydrofuges en cuisine pour 6 440€ (crèche de Salies), insonorisation de la salle de repas dans le bâtiment « Graines de sel » (ALSH de Salies) et réfection du parking de l'espace culture de Navarrenx (école de musique de Navarrenx).
- ✓ L'opération « sur le chemin cinéma » pour les écoles du territoire est reconduite pour 2021.

Commission « Action sociale » :

- ✓ Le partenariat avec le centre social Lo Solan de Mourenx et le Savoir Partagé, en tant qu'acteur local de notre territoire, dans le cadre du projet d'auto-école sociale permet de financer 5 permis de conduire pour un budget de 3 500€. Le solde de 20% de l'année 2020 est budgété sur l'année comptable 2021, soit une contribution pour l'année 2021 de 4 200€.
- ✓ Le CCAS de Salies et l'association Bien Vivre (secteurs de Navarrenx et Sauveterre) organisent le portage de repas à domicile des personnes âgées et dépendantes qui nécessite l'utilisation de véhicules frigorifiques. L'aide financière de la CCBG est sollicitée pour le renouvellement d'un véhicule pour chaque entité : une subvention d'investissement de 31 507€ à l'association Bien Vivre est budgétée pour l'achat d'un véhicule neuf en cette fin d'année, et une subvention au CCAS de Salies est prévue de 2021 à 2025 pour couvrir le coût de 31 630.08€ pour la location longue durée de 48 mois d'un nouveau véhicule, soit 5 271 .68 € en 2021 (8 mois).
- ✓ L'association « Le Savoir Partagé » est labellisée Maison de services au public (MSAP) jusqu'à la fin 2020. Elle mène son action en direction du public du secteur salisien principalement, avec depuis 2018, une extension sur le secteur de Sauveterre. Le nouveau label « France Services » mis en place par l'Etat permet de favoriser la montée en gamme des MSAP avec un cahier des charges plus exigeant. L'association a précisé qu'elle ne solliciterait pas le label France services. La CCBG détenant cette compétence a décidé de créer une France Services Béarn des Gaves à l'échelle du territoire et d'en assurer la gestion. Pour ce faire, un agent « France Services » sera recruté au dernier trimestre 2021. La CCBG bénéficiera de la subvention annuelle de 30 000€ attribuée par l'Etat.

Commission « Communication » :

- ✓ La contribution au syndicat mixte du numérique pour la partie fonctionnement est de 5 548€, inférieure de moitié au montant de 2020.
- ✓ le Syndicat Mixte La Fibre 64 a répondu à l'appel à manifestation d'intérêt pour le recrutement de conseillers numériques lancé par l'Etat dans le cadre du plan « France relance ». La CCBG, membre du syndicat, peut s'inscrire dans cette démarche et bénéficier ainsi de l'aide financière de l'Etat à hauteur de 50 000 € par recrutement, sur une période de deux ans. La principale mission d'un/e conseiller/ère numérique est d'accompagner les publics les plus éloignés du numérique vers l'autonomie dans l'appropriation des outils informatiques et des usages d'Internet. Le budget prévoit une embauche au 1^{er} avril sur la base d'un coût annuel de 30K€ avec une subvention de l'Etat proratisée à la date d'embauche.
- ✓ 2 éditions du magazine sont prévues en 2021 pour un budget de 11 000€.

- ✓ Une formation Facebook de 1200€ est prévue pour les agents en charge de la gestion de ce réseau social. La gestion en régie des frais de publicité Facebook, donc par les agents de la collectivité, aura un impact financier avec la fin du recours à un prestataire externe.

Commission « Tourisme » :

- ✓ La contribution à l'EPIC OT Béarn des Gaves est budgétée pour un montant de 302 000€, soit une augmentation de 52 000€ en 2021. L'OT équilibre jusqu'à lors son fonctionnement avec des réserves de trésorerie (excédent de fonctionnement reporté).
- ✓ La taxe de séjour, perçue par la CCBG, est reversée à l'EPIC (hors taxe additionnelle pour le Département). Elle est estimée à 100K€ en 2021.
- ✓ Le programme annuel d'entretien des chemins de randonnée est valorisé à 24 000€, dont 14 000€ d'entretien des chemins et 10 000€ pour des dépenses de signalétique ou autres aménagements.
- ✓ L'adhésion à l'Association de la Route Européenne de d'Artagnan est prévue à hauteur de 2 500€.

Commission « Développement économique » :

- ✓ Les crédits budgétaires 2021 alloués à l'artisanat local et au commerce pour un montant de 41 250€ sont dédiés à la gestion de la plateforme EMarket mise en service en novembre 2020 : frais de gestion et de communication, prestation de photographes et formation.
- ✓ Les frais de communication relatifs au projet de la Maison de la Blonde sont budgétés en investissement, contrairement au budget 2020.
- ✓ Le territoire du Béarn des Gaves est lauréat de l'appel à projets national « Petites Villes de Demain ». La revitalisation du commerce, qui est un des objectifs de la mise en œuvre de ce programme et une problématique pour le développement économique du territoire, passe par le recrutement d'un « manager de commerce ». L'État, dans le cadre de son plan de relance, cofinance ce poste, à hauteur de 80 % du coût, plafonné à 20 000 € par an sur une période de 2 ans. Le budget prévoit une embauche au 1^{er} juillet sur la base d'un coût annuel de 30K€ avec une subvention de l'État proratisée à la date d'embauche.

Commission « Environnement » (hors collecte des OM) :

- ✓ La taxe GEMAPI est maintenue à un besoin de financement similaire à 2020 avec un produit voté de 240 000€. Les demandes de budgets prévisionnels des syndicats de rivière sont supérieures à ce montant mais comme les dépenses réelles 2020 étaient en deçà du produit voté, un équilibre se fait avec l'excédent généré sur cette taxe affectée.
- ✓ La réhabilitation du Miloué, ancien site à gravats de Sauveterre, est estimé à 107K€. Cette réhabilitation est une obligation prévue à l'acte de vente signé avec la famille Erny.

Commission « Administration du personnel » :

- ✓ Le renouvellement des contrats d'assurance statutaire du personnel a entraîné une augmentation du taux de cotisation de 4.93% à 5.62% pour les fonctionnaires relevant de la CNRACL. A noter, que ce changement de contrat entraîne un remboursement à la baisse de 70%, au lieu de 100%, du traitement brut indiciaire de l'agent à la CCBG.

- ✓ Le budget formation 2021 comprend une enveloppe budgétaire de 7 500€ pour l'utilisation des comptes personnels de formation à la demande des agents dont les frais pédagogiques sont à la charge de l'employeur. Il comprend également une seconde enveloppe de 2 500€ pour la participation aux frais d'un bilan de compétence.

Impacts financiers liés aux politiques contractuelles du territoire :

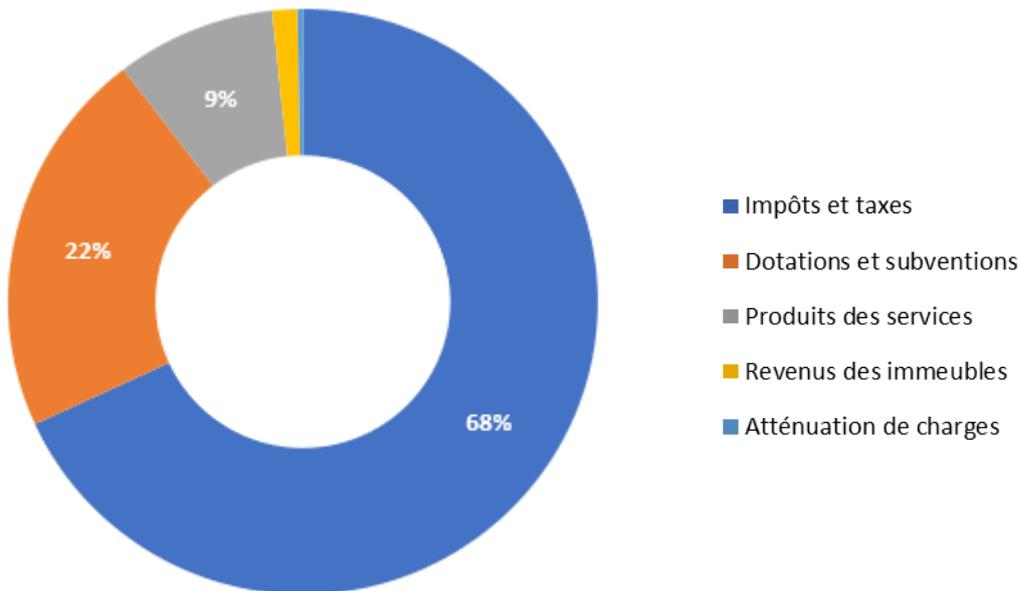
- ✓ Le territoire du Béarn des gaves, via des 3 bourgs-centres, est lauréat de l'appel à projets national « Petites Villes de Demain ». Ce dispositif implique le recrutement, par l'EPCI lauréat, d'un/une chef/chef de projet dédié/e. L'Etat finance jusqu'à 75 % des coûts salariaux afférents à ce poste. Le budget prévoit une embauche au 1^{er} juin sur la base d'un coût annuel de 45K€ avec une subvention de l'Etat proratisée à la date d'embauche.
- ✓ De plus, dans le cadre de ce projet « Petites Villes de Demain » une enveloppe de 30K€ est estimée pour d'éventuels diagnostics nécessaires au travail d'étude.

5) Budget Général : Investissement

Equipement / Objet	Projet / Action / Description	RAR 2020	BP 2021	TOTAL BUDGET
Travaux par opérations		1 658 404	1 330 494	2 988 898
103 - Environnement (812)	Déchetterie Castagnède	746 241	241 203	987 444
104 - Piscine Navarrenx	Réhabilitation piscine 100% projet	897 716	172 884	1 070 600
106 - Piscine Salies	Solde marchés	14 447	0	14 447
107 - Salle Mosquéros	Rénovation toiture (étanchéité) + ADAP + Etudes		845 100	845 100
108 - Maison de la Blonde	Portage EPFL		31 307	31 307
	Outils de communication		40 000	40 000
Etudes		4 100	25 900	30 000
Salle sports Salies	Etude toiture pour photovoltaïque	4 100	-4 100	0
Plan local randonnée	Etude refonte PLR		30 000	30 000
Subventions versées		179 646	154 007	333 653
Fonds de concours	Enveloppe à attribuer	90 038	50 000	140 038
Association Bien Vivre	Véhicule de portage de repas		31 507	31 507
Aides à l'immobilier	Enveloppe à attribuer	62 108	45 000	107 108
Echangeur de Carresse	3e versement selon échéancier (démarrage trvx)	27 500	27 500	55 000
Travaux - Achats		32 399	151 438	183 837
Aire accueil des gens du voyage	Achat terrain + travaux (attente valid. PLU Salies)	0	40 000	40 000
Site du Miloué	Achat de l'ancien site à gravats Svt	16 000	1 367	17 367
Signalétique ts équipements	Totem CCBG pour zones éco.	15 000	5 812	20 812
Matériel Service technique	Matériel pour entretien des stades	1 399	27 600	28 999
Siège Salies	Aménagement bureau environnement	0	12 900	12 900
Matériel informatique	Ordinateurs + Serveur siège	0	21 800	21 800
Léonard de Vinci	Mobilier installation nouveaux locaux		17 509	17 509
Stade Navarrenx	Sono stade	0	4 800	4 800
Equipements sportifs	Défibrillateurs ERP	0	15 000	15 000
Ecole de musique Salies	Achat instruments	0	1 000	1 000
Salle sports Salies	Panneaux basket	0	3 650	3 650
Travaux - Achats (mise à dispo.)		63 593	487 703	551 296
Stade Rugby Salies	Main courante terrain honneur (solde marché)	0	2 707	2 707
Stade Navarrenx	Branchement arrosage + Eclairage	0	47 500	47 500
Stade Lahontan	Buts terrain à 8		1 850	1 850
Salle Audaux	Isolation et aménagement mezzanine	0	15 500	15 500
OT Salies	Rénovation locaux parts-prenants OT Salies	0	420 000	420 000
Léonard de Vinci	Travaux + achats pour accueil centre de loisirs	54 393	146	54 539
Stade Carresse	Changement chaudière	9 200	0	9 200
Prêt d'honneur + Caution		0	15 000	15 000
Enveloppe 3 prêts x 5 000€			15 000	15 000
Avance budgets		36 154	74 113	110 267
Avance SMO numérique	Contribution - Avance remboursable		51 142	51 142
Fonds de solidarité région	2€ x nombre d'habitants	36 154		36 154
Lasgourgues			17 334	17 334
Boulangerie			5 321	5 321
Zone Eco Castetnau			316	316
Dépenses imprévues		0	6 300	6 300
Dépenses imprévues			6 300	6 300
TOTAL TRVX / ACHATS / SUBV.		1 974 296	2 244 955	4 219 251

II – ANALYSE DU BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET GENERAL

1) Recettes de fonctionnement (hors résultat exceptionnel)



Impôts et taxes (chapitre comptable 73) :

Les prévisions des ressources fiscales de la Communauté de communes sont établies à partir de l'état des taux 1259 transmis par la Direction Départementale des Finances Publiques.

Les impôts et taxes représentent 68% des recettes de l'exercice 2021 de la section fonctionnement pour 5 255 209€, dont 1 037 633€ de TEOM et 240 000€ de taxe GEMAPI.

La baisse des montants d'imposition s'explique par la réforme en cours de la fiscalité locale avec la suppression de la taxe d'habitation, ainsi que par les mesures de la loi de finances 2021 qui consistent à réduire les impôts de production. Le produit de ces baisses d'impôts de production est remplacé par des compensations au titre des allocations compensatrices (chapitre comptable 74).

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2021

I.A - CFE

CFE	Bases d'imposition effectives 2020 1	Taux de référence pour 2021 2	Taux d'imposition plafonné pour 2021 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2021 4	Produit de référence (col.4 x col.2 ou 3) 5
	4 785 507	28,70	>>>	3 590 000	1 030 681
	Réserve de taux capitalisée 6	Réserve de taux utilisée 7	Taux voté 8	Taux mis en réserve 9	Produit de CFE unique (col 4 x col 8) 10
Si décision de modifier la durée d'intégration des taux, indiquer ci-contre la nouvelle durée.....					

I.B – TAXES FONCIÈRES

Taxes	Bases d'imposition effectives 2020 1	Taux de référence pour 2021 2a	Taux moyens pondérés des communes si fusion 2b	Bases d'imposition prévisionnelles 2021 3	Produit fiscal de référence (col 3 x col 2) 4
Taxe foncière (bâti)	19 570 867	3,92		18 968 000	743 787
Taxe foncière (non bâti)	1 368 095	13,85		1 367 000	189 468
Produit de référence des taxes foncières					933 255

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2021						
CVAE	IFER	TASCOM	TH	Taxe add. FNB	Fraction de TVA nationale	Total
467 109	98 777	79 560	239 861	21 198	1 241 849	2 148 354
Alloc. compensatrices	409 501	DCRTP		Versement FNGIR	Contribution FNGIR	111 469

Par exemple, la révision des valeurs locatives des établissements industriels entraîne une diminution des bases de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) de la CCBG de 1 195 507€, soit un produit manquant de 343 111€ avec un taux de 28.70%. Ce produit manquant est compensé par l'Etat via les allocations compensatrices.

En 2021, seules la CFE et les taxes foncières sur les ménages peuvent faire l'objet d'un vote de taux. La budget présenté est établi avec les taux maintenus à leur valeur de 2020.

La CCBG perçoit une fraction de TVA nationale d'un montant de 1 241 849€. De plus, la taxe d'habitation pour les résidences secondaires est, pour l'instant, figée au taux 2020 avec un montant de 239 861€.

A ces produits fiscaux, il convient d'ajouter la taxe de séjour qui est reversée à l'EPIC Office de tourisme pour un montant estimé de 100K€, les attributions de compensation pour les AC négatives, ainsi que le reversement de fiscalité de la Communauté de Communes de Lacq Orthez dans le cadre de la convention qui nous lie pour la zone d'activité de Bellocq (dernier versement en 2020, comptabilisé en 2021).

Dotations et subventions (chapitre comptable 74) :

Les dotations et subventions correspondent principalement à la Dotation Globale de Fonctionnement qui est estimée à 842 000€ sur la base des montants 2020 (dotations en ligne non publiées au moment de l'élaboration du budget).

Comme évoqué dans le point sur la fiscalité, les allocations compensatrices d'exonérations décidées par la loi sont largement modifiées avec la réforme de la fiscalité locale et les décisions du plan de relance. En effet, il n'y a plus de compensation liée à la taxe d'habitation, celle-ci étant intégrée à la fraction de TVA reçue. En revanche, les compensations foncières augmentent à 409 501€ (contre 38 050€ en 2020).

La CAF subventionne le contrat enfance jeunesse du territoire et les prestations de service pour un total de 279 712€.

Le reste des produits de ce chapitre provient du Département (utilisation des équipements sportifs et schéma d'éducation musicale) et de l'Etat (FCTVA et création d'emplois dans le cadre du plan de relance).

Produits des services :

Les produits des services s'élèvent à 674 486€ et représentent 9% des recettes totales de fonctionnement. La plus grande partie de ces recettes provient des remboursements de frais par le budget annexe redevance ordures ménagères pour un montant de 405 600€.

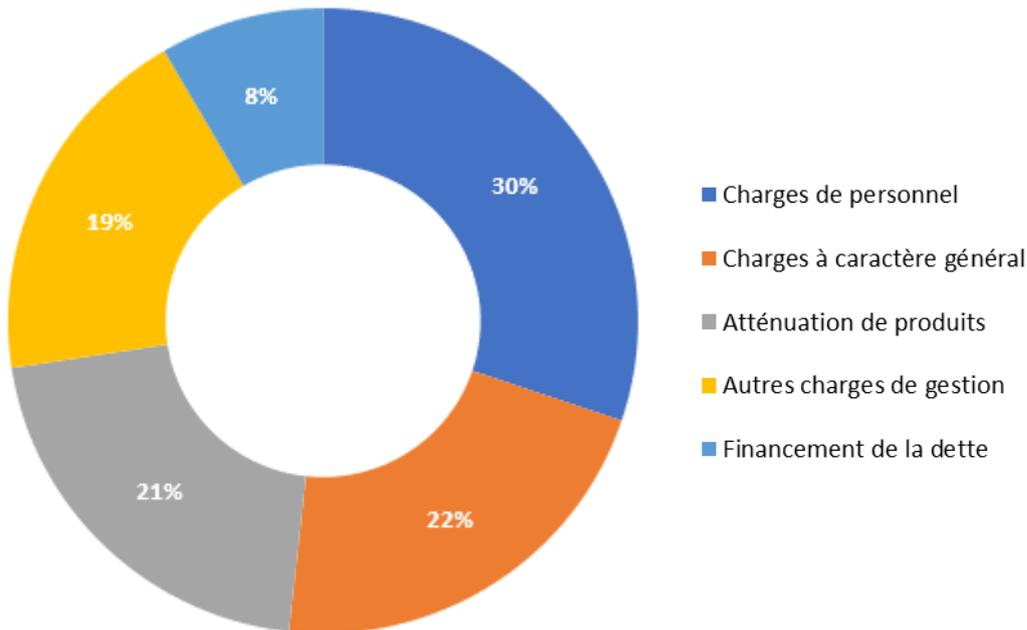
La redevance spéciale d'enlèvement des ordures ménagères sur le secteur de Salies est valorisée à 65 000€.

Pour le reste, il s'agit des services en régie comme les centres de loisirs de Salies et Navarrenx, les piscines de Salies et Navarrenx, l'école de musique de Salies ou encore la cyberbase, ainsi que la refacturation du personnel mis à disposition.

Autres produits et atténuations de charges :

Les autres recettes de la Communauté de communes concernent les revenus des immeubles et équipements pour 105 000€, les atténuations de charges (remboursements maladie et autres charges liées aux salaires) pour 22 600€.

2) Dépenses de fonctionnement (hors résultat exceptionnel)



Charges de personnel :

Les charges de personnel représentent 30% des dépenses de fonctionnement et s'élèvent à 2 573 170€. Est comptabilisée au budget principal, la masse salariale de l'ensemble des agents permanents et des agents non permanents réguliers (contrats de longue durée) de la Communauté de communes, soit 69 agents. S'y ajoutent tous les contrats temporaires nécessaires au fonctionnement saisonnier des services accueils de loisirs et des piscines du territoire.

En 2021, dans le cadre du plan relance, 3 postes ont été créés : le chef de projet « Petites villes de demain », le médiateur numérique et le manager de commerce. Ces postes sont subventionnés par l'Etat pendant une période de 2 ans.

Les coûts de personnel relatifs au fonctionnement du budget redevance OM de Navarrenx et Sauveterre sont refacturés par le budget principal pour un montant de 285 600€ sur la base du nombre d'heures réalisées affecté d'un coût horaire moyen.

Charges à caractère général :

Les charges à caractère général s'élèvent à 1 838 224€ soit 22% des dépenses de fonctionnement. Elles comptabilisent toutes les dépenses de fournitures, fluides, et prestations diverses nécessaires à l'activité des services.

Le budget de ce chapitre est généralement établi en fonction des réalisations de l'année précédente. Au regard de la crise sanitaire 2020 qui a eu un impact sur l'ouverture des services publics de la Communauté de communes du Béarn des Gaves, ainsi que sur le financement de prestations ou de manifestations qui n'ont pas été réalisées, l'année comptable 2020 n'est pas représentative du fonctionnement courant de la collectivité.

Le budget 2021 est donc établi selon les prévisions budgétaires 2020, auxquelles s'ajoute la dépense exceptionnelle de la réhabilitation du site à gravats du Miloué pour un total de 107 000€ et une enveloppe d'études et/ou diagnostics de 30 000€ pour « Petites villes de demain ».

Atténuation de produits :

La majorité des atténuations de produits correspond aux reversements de fiscalité aux communes pour un total de 1 391 983€. Ce montant estimé correspondant aux attributions de compensation provisoires 2021, votées par le Conseil communautaire le 26 février 2021.

La taxe de séjour reversée à l'EPIC est budgétée à 100K€ comme le montant de la taxe prévue en recettes de fonctionnement. La CCBG reverse également la TATS au Département.

L'Etat prélève sur la fiscalité de l'EPCI 111 469€ pour le FNGIR.

Autres charges de gestion :

Les autres charges de gestion courante (19%) intègrent principalement les indemnités des élus, les subventions et contributions versées aux organismes extérieurs.

Le montant versé aux associations et autres personnes de droit public est de 565 370€ dont 489 420€ pour des associations ayant une délégation de service public., une enveloppe de 20 000€ est attribuée au programme Bien chez Soi et le solde de 55 850€ est versé au titre des subventions événementielles.

Le chapitre 65 enregistre également les subventions d'équilibre aux budgets annexes pour 157 963€, la contribution au SDIS pour 270 238€, les contributions aux syndicats et autres communautés pour 303 353€ et le versement à l'EPIC Office de Tourisme pour 302 000€.

Financement de la dette :

Le financement de la dette comprend les intérêts comptabilisés en charges financières pour 103 058€, les amortissements qui s'élèvent à 517 107€ permettant de financer en ressources propres le remboursement du capital de la dette et une partie du virement à l'investissement qui permet également de solder le financement du capital de la dette.

Couverture de la dette

Remboursement de la dette	618 677
Refacturation dette transferts	41 583
Refacturation dette transferts	-8 908
Amortissements	-517 107
Dettes locataires-acquéreurs	-31 597
Virement de la section	-97 662
Solde	4 986

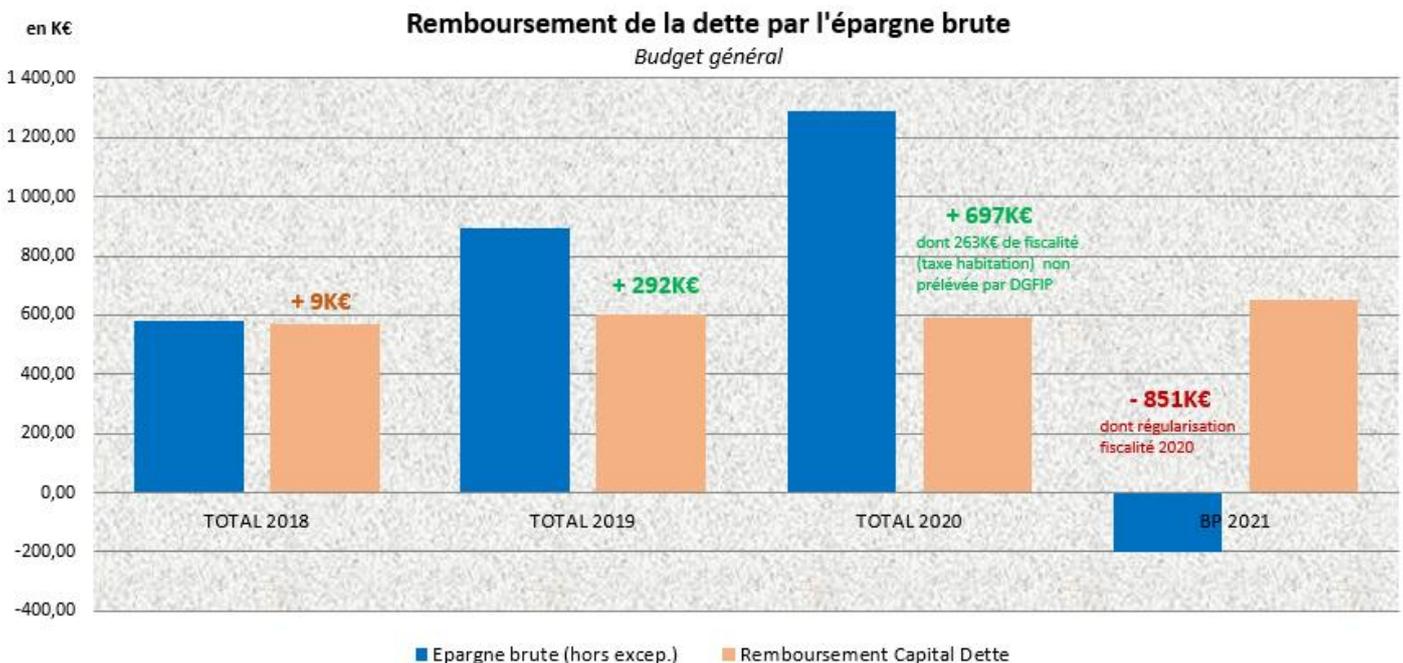
III – SITUATION FINANCIERE 2021 – BUDGET GENERAL

1) Epargne nette

Le contexte particulier de 2020 a permis à la CCBG d'augmenter son épargne brute ainsi que sa capacité d'autofinancement. En effet l'annulation de manifestations et la fermeture des 2 piscines, fonctionnant avec du personnel temporaire, a fortement baissé les dépenses de fonctionnement, et ce malgré les nouvelles dépenses liées à la crise sanitaire (achat de masques, etc.). Néanmoins cette amélioration ne reflète pas une amélioration du fonctionnement courant de la collectivité mais le résultat d'une situation ponctuelle. De plus l'éligibilité au Fonds national de Péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) en 2020 avec un effort fiscal juste au-dessus de 1, ne garantit pas sa reconduction en 2021.

De plus, dans le cadre de la réforme de la taxe d'habitation avec l'exonération totale de 80% des résidences principales en 2020, le prélèvement lié à l'augmentation des taux entre 2017 et 2019 n'a pas été réalisé comptablement sur l'année. Les recettes réelles de fonctionnement 2020 sont donc majorées de 263K€ (estimation faite lors du budget primitif 2020), ainsi que la marge brute.

Avec cette reprise de fiscalité en 2021 et des projections prudentes sur le FPIC et le fonds départemental de péréquation de la TP, l'épargne brute de la CCBG est donc projetée à - 200K€. La dette de l'année est donc financée par de l'excédent de fonctionnement.



2) Endettement au 1^{er} janvier 2021

L'état de l'endettement annuel présenté ci-dessous correspond à une consolidation du budget principal et des budgets annexes. L'ensemble de ces annuités de la dette est financé par le budget principal, soit par un paiement direct par le budget principal (chapitres comptables 16 et 66), soit par une subvention du budget général aux budgets annexes (chapitre comptable 65).

Année	Capital de départ	Capital	Intérêts	Frais	Ecart de change	Total versement	Capital restant
2021	6 850 118,61	750 888,72	128 692,16	0,00	(+) 0,00	879 580,88	6 099 229,91
2022	6 099 229,91	723 872,84	115 695,02	0,00	(+) 0,00	839 567,86	5 375 357,07
2023	5 375 357,07	716 466,92	99 920,46	0,00	(+) 0,00	816 387,38	4 658 890,15
2024	4 658 890,15	699 171,91	83 967,48	0,00	(+) 0,00	783 139,39	3 959 718,23
2025	3 959 718,23	686 897,18	68 596,75	0,00	(+) 0,00	755 493,93	3 272 821,07
2026	3 272 820,57	671 479,03	53 679,47	0,00	(+) 0,00	725 158,50	2 601 341,54
2027	2 601 341,54	670 558,20	38 630,41	0,00	(+) 0,00	709 188,61	1 930 783,34
2028	1 930 783,34	537 142,72	25 855,28	0,00	(+) 0,00	562 998,00	1 393 640,62
2029	1 393 640,62	475 230,50	16 896,50	0,00	(+) 0,00	492 127,00	918 410,12
2030	918 410,12	355 427,46	9 969,83	0,00	(+) 0,00	365 397,29	562 982,66
2031	562 982,66	206 648,76	5 272,93	0,00	(+) 0,00	211 921,69	356 333,90
2032	356 333,90	155 118,92	2 993,73	0,00	(+) 0,00	158 112,65	201 214,98
2033	201 214,98	92 784,56	1 410,04	0,00	(+) 0,00	94 194,60	108 430,42
2034	108 430,42	43 118,88	719,84	0,00	(+) 0,00	43 838,72	65 311,54
2035	65 311,54	43 456,20	382,52	0,00	(+) 0,00	43 838,72	21 855,34
2036	21 855,34	21 855,34	63,95	0,00	(+) 0,00	21 919,29	0,00
Sous-total		6 850 118,14	652 746,37	0,00		7 502 864,51	
Total		6 850 118,14	652 746,37	0,00		7 502 864,51	

La capacité de désendettement est égale à l'encours total de la dette divisé par l'épargne brute. Ce ratio répond à la question suivante : en combien d'années d'exercices budgétaires la collectivité peut-elle rembourser la totalité du capital de sa dette en supposant qu'elle y consacre l'intégralité de son épargne brute ?

Ratio CCBG = 6 850K€ (en cours au 01/01/2021) / 1 027K€ (épargne brute « recalculée » 2020 en déduisant la reprise de fiscalité TH) = 6.67 soit 7 ans.